



Union  
syndicale  
**Solidaires**



Union  
syndicale  
**Solidaires**

## **Le 4 décembre 2014, élections des comités de proximité des écoles nationales supérieures d'architecture.**

### **Votez SUD-CULTURE pour notre avenir à toutes et tous!**

**Votez, le 4 décembre 2014 !** Tous les agents de la Fonction Publique seront appelés à voter 3 fois afin de renouveler leurs représentants-es du personnel aux Comités Techniques ministériels (CTM), aux Comité de Proximité (CT), aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) pour les agents titulaires et aux Commissions Consultatives Paritaires (CCP) pour les agents contractuels.

**Votez pourquoi ?** Vous devrez élire vos représentants-es aux comités de proximité dans chacune des 20 écoles nationales supérieures d'architecture, ce vote permettra aussi de désigner vos représentants-es au comité technique commun des écoles nationales supérieures d'architecture.

**Ça sert à quoi un comité technique ?** Les comités techniques sont consultés sur l'organisation générale des services, en particulier sur l'organisation interne, la répartition des services, et sur les méthodes et techniques utilisées au travail. Ils doivent être consultés sur les principales évolutions du métier, et en particulier de l'usage des nouvelles technologies.

Le comité technique paritaire est assisté d'un CHSCT, Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail, il est informé de ses travaux et saisi des questions soumises par lui ; il étudie dans tous les cas les éléments d'aménagement des locaux ayant des incidences sur la sécurité ou sur la salubrité.

### **État des lieux dans les écoles nationales supérieures d'architecture !**

**Souvenez-vous !** Lors de sa rencontre avec les directrices et directeurs des écoles de l'enseignement supérieur de la Culture, mardi 23 septembre 2014, notre nouvelle Ministre annonçait : « *Je peux d'ores et déjà vous assurer que le caractère prioritaire de l'enseignement et de la recherche sera réaffirmé budgétairement et que je défendrai avec détermination le budget de l'enseignement supérieur pour ces trois prochaines années* »

Par contre, le projet de loi de finance 2015 ne prévoit aucune création de postes dans le secteur de l'enseignement supérieur du Ministère de la culture ???

### **Qu'en est-il de l'espoir généré par la concertation de l'enseignement et de la recherche en Architecture de 2012/2013 ?**

Alors que de nombreuses interventions ont porté sur les moyens, et les difficultés rencontrées par les ENSA à pouvoir traiter l'ensemble des missions dont elles ont la charge; pas une ligne dans l'introduction du rapport Feltess ne rappelle ces prises de position pourtant nombreuses et légitimes...

Le débat a bien eu lieu mais il n'apparaît pas dans ce rapport. Les discussions n'ont jamais porté sur des moyens supplémentaires, mais sur un rattrapage permettant la survie sous perfusion des ENSA déjà exsangues par la multiplicité des tâches qui leurs incombent et qui ne cessent d'augmenter. Les 19 000 étudiants-es des ENSA représentent plus de 50% des 36000 étudiants-es du Ministère de la Culture et pourtant seulement 3% du budget leur est alloué. Au niveau européen, la moyenne des budgets des écoles d'architecture est largement supérieure à celle des écoles françaises.

**La triste réalité est là !** Les personnels enseignants-es, administratifs et techniques des ENSA en sous-effectifs chroniques se retrouvent dans une situation extrêmement difficile pour assurer leurs missions. Cet abandon par le ministère est d'autant plus insensé qu'il a des répercussions sur l'enseignement lui-même : problèmes d'emploi du temps, désinvestissement de la vie et des instances des écoles, illisibilité des équipes et des programmes pédagogiques, démoralisation des équipes pédagogiques et administratives, manque de coordination et de concertation.



## Sud-Culture revendique !



**Budgets des ENSA :** Nous demandons l'augmentation des crédits de fonctionnement des ENSA afin de pouvoir assurer notre mission de service public de l'enseignement de l'architecture. Les moyens financiers sont insuffisants, le Ministère de la Culture ne consacre que 7500 €/étudiant, soit deux fois moins que pour les écoles comparables dans les domaines techniques et culturels. Ces écoles bénéficiaient en moyenne, en 2007, d'un ATOS (personnels administratifs et techniques) pour 25 étudiants. Ce sous-financement est un frein puissant à la mise en œuvre du système LMD (licence-master-doctorat), impliquant des charges supplémentaires qui ne sont pas compensées par les créations de postes. Les frais de fonctionnement des écoles sont de plus en plus importants, extension des horaires d'ouvertures, entretien des bâtiments, nouvelles technologies, remise en conformité des installations.... Nous demandons l'arrêt de l'externalisation des services qui coûtent de plus en plus chers aux écoles. L'externalisation se poursuit bon train: les emplois de gardiennage, de nettoyage, de maintenance technique sont de plus en plus systématiquement dévolus aux sociétés prestataires de services, livrant ainsi des salariés à la précarisation.



**Créations de postes et évolution de carrière :** Nous demandons la création de postes d'enseignant-e-s et de personnels administratifs et techniques. Le passage au LMD en 2005 a généré des besoins nouveaux d'organisation et de soutien. Face à l'augmentation du nombre d'étudiant-e-s, de l'évolution et de la spécificité des matières enseignées, le Ministère de la Culture doit impérativement renforcer les équipes enseignantes, administratives et techniques des ENSA, en maintenant et en sanctuarisant les postes.

Tout le soutien doit être apporté aux personnels dont le statut et la catégorie restent bloqués sans réelle évolution et dont le travail n'est toujours pas reconnu.

En effet, l'accroissement des tâches ces dernières années a été accéléré : semestrialisation, HMONP, doctorats, rapprochement avec les PRES, évaluation et habilitation par l'AERES, transfert du déploiement des bourses de mobilité des étudiants, profusions des indicateurs de performance, de statistiques, multiplication des outils informatiques... La situation des agents de catégories « C » de l'administration dans la plupart des écoles est insupportable : des postes en bas de l'échelle qui n'ont pas évolué depuis 30 ans. La moindre mesure de démocratie sociale voudrait que ces postes, les plus nombreux dans les écoles avec de plus en plus de responsabilités voient enfin des portes d'évolution s'ouvrir à eux, et ce à l'ensemble des agents « titulaires et non-titulaires ». Il faut instaurer la mise en place d'une grille indiciaire évolutive pour l'ensemble des non-titulaires. Nous demandons la mise en place effective dans l'ensemble des ENSA d'un cahier de suivi (entrées et sorties) obligatoire au ministère de la Culture depuis 1999.



**Enseignants-es non-titulaires :** Nous demandons l'ouverture immédiate de négociations pour résorber la précarité des enseignants-es non-titulaires. Ils sont souvent dans l'obligation de se procurer un deuxième emploi, ou alors de faire appel à la solidarité nationale grâce au RSA activité !!! Leurs obligations de services liées à leurs contrats sont tout simplement ahurissantes ! Ils sont rémunérés-es à l'indice 313 qui correspond au salaire minimum de la fonction publique et égal au SMIC ! Ce salaire concerne un volume d'heures calculé au prorata du service effectué par référence annuel à un temps complet de 320 heures équivalents TD. Les enseignants-es non-titulaires sont soumis aux mêmes obligations de services qu'un titulaire stipulés à l'article 3 du Décret du 1<sup>er</sup> avril 1994. « Les enseignants doivent également assurer les autres missions qui leur incombent, et notamment l'encadrement, le conseil et l'orientation des étudiants, le contrôle des connaissances, la production de documents pédagogiques, la participation aux jurys et au fonctionnement des conseils, commissions et comités dont ils sont membres. » Nous rappelons que les enseignant-es titulaires et non titulaires étaient auparavant rémunérés 20 % de moins que leurs homologues dans les universités et facultés. Pour les titulaires cet écart reste, pour les non-titulaires avec cet indice, cela devient le grand écart. Nous rappelons également que la circulaire Albanel (2009) sur la gestion des contractuel-les précisait que la rémunération d'un contractuel est calculée au minimum à partir de l'indice majoré de 350.

**En clair, les enseignants-es non-titulaires sont payés aussi peu qu'avant, mais avec deux fois plus d'obligations de service.**



**Principe d'égalité pour toutes et tous :** Nous demandons l'égalité de traitement pour tous les agents contractuel-les. En effet, les agents contractuel-les des écoles d'architecture ne peuvent pas bénéficier des prestations d'action sociale interministérielle et de la protection sociale complémentaire dans les mêmes conditions que les agents titulaires. Réservation de logement social locatif, CESU garde d'enfants, aide-ménagère à domicile chèques Vacances.... Cette situation crée une inégalité de traitement par rapport aux agents titulaires du ministère de la Culture et de certains EPA qui peuvent prétendre à ces prestations sociales interministérielles.

Les ENSA doivent cotiser au fond d'action social interministériel.



**Plan de titularisation :** Nous demandons la mise en place d'un véritable plan de titularisation pour l'ensemble des agents, et particulièrement pour celles et ceux qui ont été exclus du processus de titularisation prévu par la loi Sauvadet, (Contractuels-les enseignants-es, administratifs et techniques, profs associés ...), et ce, sans condition de quotité horaire, d'ancienneté, ou de nationalité.

Nous demandons l'organisation régulière de concours avec un volet interne offrant suffisamment de postes, afin de permettre une sortie régulière de la situation de contractuelle.

Nous refusons, le nouveau statut de "chargé d'enseignement" copié directement sur celui de l'enseignement supérieur et qui avait été proposé par le Ministère de la Culture. Devant la mobilisation des organisations syndicales, il fut abandonné. Ce statut marginalement utilisé à l'université devait se surajouter aux statuts existants. Nous savons que ce type de contrat aurait permis la reconstitution rapide de l'ultra précarité et qu'il pouvait être utilisé par les ENSA en devenant le contrat type.

Nous réclamons l'abandon définitif de l'idée même de ce statut dans les futures discussions autour du statut des enseignants-es.



**Création d'un statut d'enseignant-chercheur :** Nous continuons à demander la création d'un statut d'enseignant-chercheur en école d'architecture. Le soutien à la recherche est encore trop timide au sein du Ministère de la Culture. Les laboratoires de recherches souffrent du manque de moyens dont certains ne relèvent que d'une réorganisation administrative. Le ministère a initié en 2005 la réforme LMD (licence-master-doctorat) mais n'est pas sérieux quant à son application.

Pour nous, le développement de la recherche passe par deux grands changements structurels :

- D'une part, le statut des enseignants des ENSA qui doit évoluer vers celui d'enseignant-chercheur des universités tant du point de vue du recrutement que des obligations de services. Ce passage de 320h à 192h d'obligations de services TD permettrait aux enseignants de se concentrer sur la recherche et d'encadrer les doctorants. Ce statut d'enseignant-chercheur libérerait un contingent d'environ 128h d'heures TD, qu'il faudrait compenser par la création de postes d'enseignants-es. La mise en place d'un doctorat dans les écoles doit s'inscrire dans la durée. Afin d'assurer sa pérennité, nous jugeons essentiel l'augmentation du nombre d'allocations de recherche et leur multiplication par 3. Nous demandons également l'alignement immédiat des taux de rémunérations de ces allocations sur celui de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les budgets des ENSA sont déjà les plus bas de l'enseignement supérieur, ne bradons pas la recherche.
- D'autre part, pour donner plus de cohérence sur le positionnement de l'enseignement de l'architecture par rapport aux autres disciplines universitaires, il serait judicieux de créer un double accrochage du champ de l'architecture à la 18<sup>ème</sup> section du Conseil national des universités (CNU) Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art) et à la 24<sup>ème</sup> section du CNU (Aménagement de l'espace, urbanisme).



**Prolongation d'activité :** Nous demandons de revoir le processus de prolongation d'activité des personnels des ENSA afin que le pourcentage d'acceptation des demandes de prolongation d'activité soit plus proche de la moyenne des demandes accordées aux personnels hors écoles d'Architecture conformément à la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique.

En 2012, le rapport pour l'ensemble du ministère était de 8 rejets sur 59 soit + de 70% d'acceptation de prolongation d'activité, alors que pour les ENSA il était de 16 rejets sur 21, soit un taux d'acceptation plus que faible de 13%.



**Le respect de la vie démocratique :** Nous demandons la généralisation des procédures électives.

Nombre d'écoles sont en crise, ces trois dernières années, au moins la moitié des établissements ont connu des difficultés majeures de fonctionnement.

Le ministère semble avoir de la difficulté à comprendre qu'un enseignement supérieur et une recherche avancée ne peuvent se développer sans vie démocratique, sans débats d'idées et sans débats citoyens. Il faut de toute urgence instaurer dans les ENSA l'élection du président du conseil d'administration et la nomination du directeur par le ministre après avis du conseil d'administration. Afin de créer les conditions d'une gouvernance plus démocratique, il est évident qu'il faut définir des durées limitatives de mandat et mettre en avant les rôles d'arbitres et de coordinateurs que doivent jouer les présidents de CA et les directeurs.

Parallèlement, au niveau du ministère lui-même, il faut créer de nouvelles règles d'organisation des jurys de concours limitant le rôle de l'administration et élargissant le rôle des instances scientifiques et les procédures d'élections. Nous devons être particulièrement vigilants à ce que l'administration n'intervienne pas dans les élections et joue un rôle d'arbitre, que les pratiques visant à pénaliser les agents ayant pris des positions revendicatives soient définitivement abandonnées.

Afin d'informer les agents, demande est faite de fournir aux organisations syndicales une liste des courriels de l'ensemble des personnels (enseignant-e-s et administratifs) de chaque école.



**Coût des études en architecture :** Nous demandons que les écoles redeviennent un vrai service public de l'enseignement de l'Architecture.

Dans une situation de pénurie budgétaire, les établissements cherchent à compenser le désengagement financier de l'État par une plus grande contribution de leurs étudiants-es. Ainsi des pratiques mercantiles ont été mises en place dans certaines écoles, comme le paiement de « frais de dossier ». L'augmentation phénoménale des frais d'inscriptions entre 2008 et 2013 : +72% pour la Licence, + 24% en Master, + 27% pour l'HMOP. A cela s'ajoute, pour certaines écoles, le paiement de frais d'inscriptions à l'examen pour valider la certification de langues. D'autres facturent à outrance l'utilisation des équipements pédagogiques, des ateliers maquettes, des prestations de reprographie....

Ces mesures vont à l'encontre de nos missions de service public de l'enseignement de l'architecture, et elles affectent durement les élèves, et particulièrement les plus modestes.



**Améliorer la vie étudiante :** Cela nous concerne. Depuis des années les ENSA sont confrontées à :

- une paupérisation générale du milieu étudiant
- un état sanitaire déficient et précaire de nos étudiants.

Ce qui bien évidemment a de fortes répercussions sur l'ensemble de nos missions. Cette question qui concerne environ 19 000 étudiants-es qui constituent l'essentiel de l'existence des ENSA, elle nécessite un état des lieux, suivi d'un plan d'aide d'urgence.



**Situation des agents du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :**

Nous demandons la nomination d'un référent au MEDDE pour gérer les agents en PNA (position normale d'activité) depuis le rattachement des ENSA au Ministère de la Culture en 1997. Les personnels du MEDDE en PNA au sein du ministère de la culture sont pour la plupart affectés dans les écoles d'architecture. Ils se retrouvent souvent confrontés à des difficultés de gestion de carrières entre leur administration d'origine (MEDDE) et celle d'affectation (MCC). Ils sont totalement oubliés par le MEDDE pour le droit à la promotion !

Le mieux serait d'intégrer au Ministère de la Culture les agents du MEDDE à salaire et statuts équivalents.



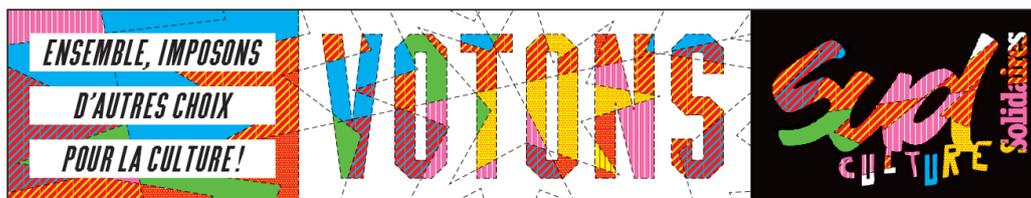
**Impact écologique des ENSA :** L'impact écologique des ENSA est considérable, **il faut agir !**

Les ENSA ont un devoir d'exemplarité en matière de responsabilité sociétale et environnementale, elles doivent jouer un rôle d'entraînement tant auprès de leurs étudiants et personnels, qu'auprès des entreprises prestataires de services et de leurs fournisseurs.

**Nous demandons** la mise en place du « Plan vert » dans les ENSA. En effet, la loi Grenelle 1 dans son article 55 du 3 août 2009, impose à tous les établissements d'enseignement supérieur de mettre en place une démarche Développement Durable dénommée "Plan Vert". Cette dimension est affirmée par sa référence explicite à la Stratégie Européenne de Développement Durable dont il reprend la structure avec neuf défis clés et son rappel de la circulaire de 2008 sur « l'exemplarité de l'État au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics ». Les actions concernent le plan de déplacement, le tri des déchets, les économies d'énergie, la qualité de l'environnement, l'enseignement et le développement durable, l'action sociale, les achats responsables, la sensibilisation de la communauté étudiante



**Le 4 décembre 2014, ne lâchons rien !  
Votez pour les candidats-es SUD-CULTURE**



**SUD-CULTURE SOLIDAIRES**

61, rue de Richelieu  
75 002 Paris

Tél : 01 40 15 82 68 Fax : 01 40 15 85 99

mailto: [sud@culture.gouv.fr](mailto:sud@culture.gouv.fr) Internet : [Sud-Culture.org](http://Sud-Culture.org)

[Sud-Culture Architecture et Art](https://www.facebook.com/Sud-Culture-Architecture-et-Art)